



Barème TIS PL des différentes sociétés d'autoroutes

TIS PL – Télépéage Inter Sociétés Poids Lourds

Mise à jour : 01.04.2020

Concessionnaire	Droit d'abonnement mensuel par badge ayant circulé dans le mois (HT)	Remise par badge sur les consommations péage HT et selon la classe euro pollution			
			Euro 3	Euro 4	Euro 5-6
A'LIENOR	0,00 €	110 – 309,99 €	2 %	3 %	5,5 %
		310 – 509,99 €	5 %	7 %	8,5 %
		510 – 709,99 €	7 %	8,5 %	11,5 %
		> 710 €	9,5 %	11 %	13 %
Concessionnaire	Droit d'abonnement mensuel par badge ayant circulé dans le mois (HT)	Remise par badge sur les consommations péage HT réalisées sur le réseau		Remise additionnelle selon la classe euro du véhicule (dans la limite du cumul des remises de 13% autorisé)	
APRR***	3,00 €	0 – 30 € = 0 % > 30 – 150 € = 4 % > 150 € = 7 %	EURO 6+ = 6 % EURO 5 = 4 % EURO 4 = 2 % EURO 0 – 3 = 0 %		
AREA****	1,60 €	0 – 20 € = 0 % > 20 – 100 € = 4 % > 100 € = 7 %	EURO 6+ = 6 % EURO 5 = 4 % EURO 4 = 2 % EURO 0 – 3 = 0 %		
ATMB	0,00 €	0 – 100 € = 0 % > 100 – 300 € = 5 % > 300 € = 9 %	EURO 5+6 = 3 %		
SFTRF	0,00 €	0 – 120 € = 0 % > 120 – 240 € = 5 % > 240 € = 9 %	EURO 6 = 3 % EURO 0 – 5 = 0		



Barème TIS PL des différentes sociétés d'autoroutes

TIS PL – Télépéage Inter Sociétés Poids Lourds

Mise à jour : 01.04.2020

Concessionnaire	Droit d'abonnement mensuel par badge ayant circulé dans le mois (HT)	Remise par badge sur les consommations péage HT réalisées sur le réseau
SANEF	4,00 €	0 – 200 € = 0 % > 200 € = 13 %
SAPN	4,00 € (sauf sur la A14)	0 – 80 € = 0 % > 80 € = 13 %
ALBEA	0,00 €	0 – 30 € = 0 % > 30 – 80 € = 5 % > 80 – 180 € = 7 % > 180 € = 10 %
ASF	0,00 €	0 – 114 € = 0 % > 114 € = 13 %
ARCOUR****	0,00 €	0 – 18 € = 0 % > 18 – 63 € = 8 % > 63– 303 € = 10 % > 303 = 10 %
COFIROUTE**	0,00 €	< 72 € = 0 % > 72 – 117 € = 8 % > 117 € = 13 %
ESCOTA	0,00 €	0 – 50 € = 0 % > 50 – 308 € = 8 % > 308 € = 13 %
ALICORNE***** (01.09.2018)	0,00 €	> 120 € = 10 %



Barème TIS PL des différentes sociétés d'autoroutes

TIS PL – Télépéage Inter Sociétés Poids Lourds

Mise à jour: 01.04.2020

Concessionnaire	Droit d'abonnement mensuel par badge ayant circulé dans le mois (HT)	Remise par badge en fonction du nombre de passages* réalisées sur le réseau
CCI Seine Estuaire	0,00 €	1 – 5 passages = 0 % 6 – 29 passages = 8 % 30 – 39 passages = 10 % > 39 passages = 12 %
ATLANDES	0,00 €	31 – 40 passages = 2 % 41 – 80 passages = 5 % > 80 passages = 10 %
ALIS *	0,00 €	1-19 passages = 0 % > 20 passages = 13 %



You drive, we care.



Remarques

Le cas échéant, par l'exploitant, calculé uniquement sur le coût d'utilisation de leur réseau autoroutier.

Le tunnel du Mont Blanc et le tunnel du Fréjus ne proposent pas le péage automatique pour le moment.

Les sociétés d'exploitation d'autoroutes CEVM et ADELAC n'accordent pas de remises.

Les exploitants d'autoroutes français n'accordent aucune remise tarifaire pour l'utilisation d'aires de stationnement.

* **ALIS:** Seulement pour les trajets Gacé –orbec ou Gacé – Bernay au cours du mois.

** **COFIROUTE:** Le contournement urbain de Tours n'est pas considéré pour le calcul des remises. Les trajets effectués aux gares de péage de Tours-Nord, Chambraylès-Tours et Joué-lès-Tours ne sont pas soumises à remises par le concessionnaire.

*** **APRR:** En raison de la réduction des prix pour le tunnel « Maurice Lemaire » (APRR), plus aucune remise ne sera attribuée dans ce domaine à partir du 01.02.2016.

**** **AREA:** Des frais d'accès au programme de remises d'AREA à hauteur de 1,6€ HT sont facturés dès la première transaction effectuée sur le réseau et ce par boîtier et par mois.

***** **ARCOUR :** les remises ne sont accordées qu'en cas d'entrée et de sortie par une barrière de péage ARCOUR (trajet Artenay/ Courtenay).

***** **ALICORNE :** les remises ne sont accordées qu'en cas d'entrée et de sortie Sées – no 16

Le cumul des remises maximales autorisées selon la directive Eurovignette est plafonné à 13 % de l'ensemble du CA mensuel HT par DKV Box sur le réseau de chacune des compagnies autoroutières correspondantes.

Dans la mesure où le règlement du péage avec la DKV BOX n'a pas été effectué en mode automatique mais par saisie manuelle, aucune remise ne sera accordée.

Si le numéro d'immatriculation du véhicule devait ne pas concorder avec celui qui est enregistré dans la DKV BOX, aucune remise ne serait accordée. Le constat répété d'une telle divergence conduirait l'exploitant à y voir une tentative de fraude et entraînerait une radiation sans préavis du programme de remises. L'exploitant se réservant le droit d'entamer des poursuites judiciaires.

Aucune remise n'est accordée en cas d'entrée et/ou de sortie par une barrière de péage d'un autre exploitant d'autoroutes.

Les informations sont données à titre indicatif.